





European Credit Transfer System

Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

et BTS

Historique des ECTS (1)

- Mis en place dans le cadre d'ESRASMUS dès 1989
- Seul système de crédits expérimenté en Europe
- Centré sur l'étudiant
- Pour faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger
- □ 1 année enseignement supérieur = 60 ECTS

Historique (2)

- Déclaration de Bologne de juin 1999 :
- mise en œuvre au plan institutionnel, régional, national et européen
- lisibilité des programmes d'études
- transparence des résultats et des processus d'apprentissage
- mobilité et reconnaissance académique facilitées
- partie intégrante du LMD
- date buttoir de mise en place pour les universités, 2005

Historique (3)

- IUT: mise en place des ECTS par décret du 5 Septembre 2005
- STS: décret du 11 Avril 2007 (modifiant celui du 9 mai 1995)
- obtention du BTS = 120 ECTS
- élaboration du bulletin ECTS, et de l'attestation descriptive du parcours de formation, à la charge de l'établissement d'origine du candidat / cohérence avec les coefficients d'Unités d'Enseignement
- Partenariats avec des universités/écoles supérieures françaises et/ou étrangères encouragés (mise en place de conventions formalisées)

ECTS et documents relatifs

- Catalogue des cours
- Contrat d'études
- □ Relevé de notes / Bulletin ECTS (avec grades, de A à E)
- Attestation descriptive du parcours de formation pour les BTS (déclinaison du Supplément au diplôme remis aux étudiants d'université)

Calcul basé sur la

Charge de travail de l'étudiant pour atteindre les objectifs du programme,

définis en terme de:

Résultats d'apprentissage

(Learning outcomes)

« Les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'apprenant doit normalement connaître, comprendre et être capable de faire après réussite d'un programme de formation »

La charge de travail pour un étudiant, c'est :

- Assister aux cours
- Participer à des conférences, séminaires, salons...
- Etudier de façon indépendante, personnelle, autonome, régulière
- □ Composer des rapports/essais...
- Conduire des actions/projets liés à sa formation
- Effectuer une ou plusieurs périodes de stage
- □ Préparer les examens...

- □ 1 année Enseignement Supérieur =
- > 36 à 40 semaines/an
- > 1500 à 1800 h/an (heures étudiants)
- > 60 ECTS (soit 1 ECTS pour 25 à 30h de charge de travail)
- □ 1 semestre = 30 ECTS

ECTS

- Système non soumis à une accréditation
- Toute institution d'enseignement supérieur peut attribuer des crédits sans contrôle de la qualité de l'enseignement
- Système de mesure quantitative, limité à 60 crédits/an

ECTS

- Système respectant les principes de l'Assurance Qualité
- l'équipe pédagogique définit la charge de travail étudiants pour acquérir les résultats d'apprentissage, avec l'aide des étudiants
- Les ECTS sont mis en place dans les programmes
- En fin de session, une évaluation est faite avec les étudiants
- Correction est apportée pour implémentation à la session suivante

Mise en place ECTS en BTS : Exemple de méthode

- Dresser un tableau rubriquant les Unités d'Enseignement (UE) telles que définies dans le référentiel
- Indiquer pour chacune des matières de l'UE:
- Coefficient attribué à l'examen final (réf Décret 2007)
- Nombre heures cours/TP/TD semestre
- > Charge de travail moyenne liée aux cours/TP/TD en H/semestre
- Activités annexes liées (conférences/visites/séminaires/...) + préparation + compte-rendu en H/semestre
- Préparation aux examens en H/semestre (examens blancs et contrôles continus compris)
- Charge de travail totale estimée en H/semestre pour atteindre les résultats d'apprentissage attendus
- Définir le nombre ECTS proposé (pour l'UE et par matière composant l'UE)

Mise en place ECTS en BTS : Méthode

ATTENTION!

- Les périodes de stage sont aussi accréditées
- Le nombre d'ECTS par UE doit être en cohérence avec le coefficient défini dans le référentiel (décret 2007), mais il peut être supérieur ou inférieur
- Le découpage de l'année académique peut faire qu'un semestre ne soit pas égal à 30 ECTS (mais plus ou moins). En revanche, l'année doit être égale à au moins 60 ECTS

Le Relevé des notes et ECTS en BTS

Comprend:

- Les UE (avec matières afférentes et leur coefficient dans la note de l'UE)
- Le nombre d'ECTS affectés à chaque UE
- La moyenne de l'étudiant pour le semestre par UE (avec détail des moyennes coefficientées des matières afférentes)
- Le nombre d'ECTS acquis par l'étudiant par UE
- Le nombre total d'ECTS acquis par l'étudiant pour le semestre

Le Bulletin ECTS

Récapitule

- Les UE de chaque semestre
- Le nombre d'ECTS acquis par l'étudiant pour chaque UE
- Le grade affecté (en fonction de la moyenne obtenue et de la place dans le groupe classe de référence) pour chaque UE

Les Grades ECTS

Les grades tiennent compte de l'échelle de notation appliquée, et de la place de l'étudiant dans le groupe évalué.

A = 16-20 Excellent/ Outstanding

B = 14-16 Very good

C = 13-14 Good

D = 10-12 Satisfactory

E = 8-10 (n<10 to be compensated or failed)

F = < 8 Unsatisfactory (failed)

Mise en place du Système, les autres outils, les autres étapes...

Avec la rédaction

- du Catalogue des cours
- du Contrat Etudiant
- de l'Attestation Descriptive du parcours de formation

Mais aussi...

- Labellisation ECTS
- Labellisation Supplément au Diplôme
- ...

ECTS en BTS...

Merci pour votre attention!

